

Annonces

immobilier.com - emploi.com

Passer votre annonce au
04.93.18.70.00

Demandes d'emploi

DÉCORATION, ARTISANAT

Du toit au plancher, coût abordable. **COMPAGNONS** franco-portugais. Rénovation, construction, dépannage, reprise de travaux. Cherchent employé-chez particuliers. A prix moyens. **Bernard Tél.07.83.09.71.03**

EMPLOYÉS DE MAISON

EMPLOYEE DE MAISON Dame de compagnie, polyvalente recherche poste chez particuliers : entretiens des lieux, gestion administrative, rendez-vous médicaux, préparation repas, repassage. Voyages acceptés, disponibilité. **Tél.06.89.89.04.06**

Jeune femme française 51 ans **ASSISTANTE DE VIE**, sérieuse, avec 20 ans d'expérience auprès de personnes âgées et hotel à étalles, cherche heure d'aide à domicile : repassage, ménage, courses, etc... Secteur Nice centre. **Tél.06.69.10.56.52**

Femme expérimentée, auxiliaire de vie, cherche emploi aide à la personne, jour ou nuit. Cuisine, toilette, balais. Libre rapidement. Accepte CESU. Secteur Antibes, Cannes, arrière pays Grasseois. **Tél.06.12.27.30.05**

FEMME avec expérience, véhiculée, cherche emploi : ménage, repassage, cuisine, garde personne âgée jour et/ou nuit. Secteur : Nice et proches environs. Disponible de suite. **Tél.06.13.88.54.22**

CUISINIÈRE 30 ans d'expérience, cuisinière française, sait aussi faire cous-cous façon algérienne, cherche emploi chez particulier 2 fois/semaine. **Tél.06.17.35.11.32**

FEMME expérimentée, très sérieuse, cherche emploi : heures de ménage, repassage, garde personnes âgées ou enfants à NICE centre. **Tél.06.77.74.02.54 ou 04.93.87.30.54**

FEMME PHILIPPINE cherche emploi de maison : ménage, repassage, garde enfants, aide personne âgée. Secteur Antibes, Juan-les-Pins, Cannes, Nice. **Tél.06.76.83.47.47**

COUPLE PHILIPPIN cherche emploi, temps plein, **GARDIEN DE VILLA**, 15 ans d'expérience avec une bonne référence. Secteur 06 et 83. **Tél.06.17.79.73.98**

GARDE À DOMICILE

Daniel auxiliaire de vie expérimenté garderait personne âgée à demeure **IZÉ**, Homme de confiance, excellentes références vérifiables, 30 ans d'expérience Alzheimer, Parkinson et accompagnement fin de vie. Cherche poste à demeure Monaco ou région Pace. Daniel **Tél.06.29.38.38.31**

FEMME 62 ans cherche emploi temps complet auprès personnes âgées, enfants ou autres. Travaux effectués : ménage, cuisine, repassage, toilette et balais. Libre très rapidement, accepte aussi emploi temporaire. Etude toute proposition sérieuse. Sur région PACA. **Tél.06.78.89.64.15**

Véhiculée, flexible et disponible nuit également, cherche poste pour accompagner dans vos tâches quotidiennes (courses, ménage, préparation repas, assistance la nuit...). Références contrôlables. Menton, Monaco et alentours. **Tél.07.66.95.95.19**

DAME 55 ans, 20 ans d'expérience, références, cherche place chez Dame ou Monsieur âgés : soins, ménage, cuisine, dame de compagnie. Secteur Biot, Vallbonne et environs. Disponible le soir. **Tél.06.92.20.92.30**

HOMME 50 ans cherche emploi. Propose services sur mesure à la personne. Fidélité, confiance et discrétion, soir et week-end uniquement. Pas sérieux s'abstenir. **Tél.06.21.25.16.84**

AUXILIAIRE DE VIE cherche poste chez personnes dépendantes, compagnie jour ou nuit, courses, promenades, repas et ménage. Secteur Cannes et environs proches. **Tél.06.21.09.41.27**

AUXILIAIRE DE VIE sérieuse, véhiculée, avec expériences contrôlables, cherche emploi chez personnes âgées après-midi et nuit : petit ménage, petite cuisine. Secteur Nice, Monaco. **Tél.07.53.80.43.03**

DAME sérieuse cherche emploi : garde personnes âgées, aide toilette, repas, promenades, etc... Secteur Toulon, La Seyne, St Jean du Var, La Valette, La Garde. Pas sérieux s'abstenir. **Tél.07.87.52.72.48**

AUXILIAIRE DE VIE, véhiculée, 16 ans d'expérience, cherche emploi garde personne âgée ou malade, en journée, les nuits et week-end compris. **Tél.06.60.21.23.37**

AIDE A LA PERSONNE âgée / **AUXILIAIRE** recherche emploi 5h/jour minimum, 4jours/semaine maximum, sur Cannes. Bienveillante, honnête et travailleuse. **Nicole Tél.06.17.06.47.19**

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 20 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même médicalisées, libre jour, nuit, week-end. **Tél.06.59.09.66.31**

Femme expérimentée avec références, cherche emploi, nuit/soir/week-end ou pas : **GARDE** personnes âgées. Secteur Cannes et environs. **Tél.06.29.20.07.51**

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

MONSIEUR avec sérieuses références contrôlables, cherche poste de gardien de villa dans les Alpes Maritimes. **Tél.01.42.66.55**

MAINS D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

ARTISAN COUVREUR à la retraite cherche emploi multirisques, rénove tout. Toiture : fuite, réparation, charpente, isolation. Façade : peinture, ravalement, isolation, volets. Travaux d'intérieurs : peinture, vernis sur bois, tapisserie, cannaie. Etagage : taille haute. Camion avec nacelle. **PARTICULIER 07.51.32.09.89**

JARDINIER sérieux et dynamique, 21 ans d'expérience, spécialisé dans les tailles : haies, massifs, fruitiers, arbres... Remise en état des jardins. Entretien des déchets. Cherche emploi. **CESU acceptés. Tél.06.66.09.15.16**

MACON qualifié cherche emploi : tous travaux maçonnerie, rénovation de villas et de piscines, peinture, étanchéité, toiture, cloison, isolation, carrelage, terrasse en bois, peinture. Cherche particulier ou entreprise. **Tél.05.10.40.39.86 ou 04.23.35.46.36**

MACON qualifié, outillé, cherche emploi : effecteur gros ouvrages, béton armé, étanchéité, carrelage, peinture, plomberie, façades, toutes maçonneries générales. Etude toutes propositions. **Tél.07.53.37.49.28**

Du toit au plancher, coût abordable. COMPAGNONS franco-portugais. Rénovation, construction, dépannage, reprise de travaux. Cherchent employé-chez particuliers. A prix moyens. **Bernard Tél.07.83.09.71.03**

MACON cherche emploi chez particulier : rénovation, carrelage, salles de bain, plafonds, peinture, cloisons. Tous corps d'état. 25 ans d'expérience. **Tél.06.16.38.88.34**

MACON QUALIFIÉ maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, cherche emploi chez particuliers. Pommis et véhicule. **Tél.06.05.58.51.16**

Cherche **EMPLOI** professionnel chez particulier, 1 pièce 600€ peinture complète (murs, plafond, fenêtre, porte) + SdB handicapé. Garanties. **Francisco Tél.07.83.09.71.03**

OUVRIER spécialisé cherche emploi : toitures, gouttières, velux. **Tél.07.58.15.76.39**

HOTELLERIE, RESTAURATION

CUISINIER 25 ans d'expérience, compétent, cuisine bistrot et traditionnelle, cherche emploi, travail seul ou en équipe. Libre de suite. Secteur Monaco à Nice. Possède permis travail menagésque. **Tél.06.01.02.51.02**

CUISINIER, 25 ans d'expérience, bonne cuisine, cherche emploi : cuisinier, chef de partie, service midi ou en continu, sur Nice. Libre de suite. **Tél.06.69.22.04.97**

CUISINIER avec expérience, sachant travailler seul, cherche emploi CDD ou CDD, nuit/soir. **Tél.06.71.01.01.01**

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif ou caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,87€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une contrepartie sur la base de données nominatives et carte mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régies par décret du 20 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Fréjus
Conformément à l'article R. 572-9 du code de l'environnement et afin de pouvoir procéder à son adoption, le PPE de Fréjus fera l'objet d'une mise à disposition du public :
sur le site Internet :
<https://www.ville-frejus.fr/mairie-villeurbanisme-habitat/les-documents-durbanisme/>
pendant deux mois, entre le 10 mars 2025 à 9h00 et le 11 mai 2025 à 24h00.
Les avis du public pourront être exprimés par e-mail à l'adresse suivante :
consultation publique.ppb@ville-frejus.fr

AVIS D'ENQUÊTES

PREFET DU VAR
PREFET DES ALPES-MARITIMES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), suite à l'arrêté préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclusivement.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écarter la crue concomitante, les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie se dérouleront comme suit :
- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 300 000 m³ ;
- une protection minérale du parement unique sur vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'affaiblissement et l'abrasion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL. Ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MPLU) ;
- l'enquête préalable en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures emboîtées (AEU) ;
- l'avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :
1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009> ;
2) sur support papier, aux lieux d'enquêtes, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr ;
3) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique ;
4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique ;
5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Les contributions formulées par le public seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :
- dans le département du Var :
Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans le département des Alpes-Maritimes :
Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place

Légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif ou caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,087€ HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), site, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en maires de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrêter la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit :

- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ;
- un parvis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'affouillement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis des autorités environnementales et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CAPL à ces avis, le procès-verbal de l'assemblé conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MCOPLU) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'attribution Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
- 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. La public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Lieux d'enquête :

- dans le département du Var :
 - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
 - Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- dans le département des Alpes-Maritimes :
 - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1, Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Il sur un poste informatique en maires de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précises aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- 1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquête, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.
- 2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>

Il par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Il par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.

Les contributions formulées par voie postale seront annexes au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Il par voie orale en adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus :

- Permanences du commissaire enquêteur :
 - dans le département du Var :
 - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
 - Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
 - dans le département des Alpes-Maritimes :
 - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1, Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 le 18 mars 2025 et le 2 avril 2025

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@canespaysdelerins.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

- en maires de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-dotrees>
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation>

Les personnes intéressées pourront également demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.

FORMALITÉS DIVERSES

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité SYMBIOSE IMMO, 73, avenue de la Gare 06300 Cannes-sur-Mer immatriculée au RCS 95154912 pour son activité de : transaction immobilière depuis le 31 10 2023, auprès de son garant financier, GALIAN-SMABTP, Société Anonyme, RCS 423 703 021, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN-SMABTP, 89, rue la Boétie, 75008, Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



CONSULTATION RENOUVELLEMENT / NOUVELLE ATTRIBUTION DES PÂTURAGES DETENDE

La Commune de TENDE - représentée par son Maire - M. VASSALLO Jean-Pierre assiste de l'Office National des Forêts - représenté par M. CROUTE Benjamin, technicien ONF terage de Tende - procédera le 18/02/2025 à une consultation en vue de réaliser l'attribution de gré à gré (Article L 214-6) d'un lot disponible - pour la période 2025/2029 (concession de 5 ans) - dont les caractéristiques générales et techniques sont à demander en Mairie (1).

Ce lot disponible se situe sur des terrains communaux sous Régime Forestier (Art L48-1) à L48-14 du code rural et de la pêche maritime.

Il est donc sous contrôle et sous gestion de l'Office National des Forêts.

Votre interlocuteur principal dans l'exploitation et la gestion du pâturage sera l'agent local de l'ONF, Monsieur Benjamin CROUTE.

La concession du lot sera établie conformément au code forestier et à l'arrêté préfectoral en vigueur et au cahier de clauses techniques validé par la Commission mixte de pâturage.

Le dossier sera constitué d'une note explicative concernant les différentes modalités d'exploitation du pâturage (nature du troupeau, nombre de bêtes, charge du troupeau, son orientation, gardiennage, circulation dans les quartiers d'élevage, etc.).

Le candidat se verra proposer un prix forfaitaire par hectare, calculé en fonction de la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Une autorisation d'exploiter délivrée par la DDTM au titre du contrôle des structures pourra être demandée. Un récépissé de dépôt pourra suffire.

L'attribution de la concession sera faite au regard du dossier présenté, de la fourniture des éléments demandés (1) et de la situation du candidat. Toute pièce manquante au dossier est susceptible d'invalidier votre offre.

(1) Pièces fournies pour la constitution de votre dossier :

- Cahier clauses communes.
- Plan du/des lots.
- Cahier clauses techniques (CCT) du/des lots.
- Fiche candidat lots.
- Arrêté préfectoral en vigueur (N°2024-04).
- Autorisation d'exploiter délivrée par la DDTM au titre du contrôle des structures.
- Registre du bétail.
- Note explicative avec charge et nature troupeau, son orientation, son gardiennage, son évolution et vos objectifs généraux pour la période 2022/2030 (accroissement de cheptel/amélioration du pâturage (bât et non bâti)/accès/souhaits MA/etc...
- Sous pli cacheté : votre soumission pâturage par lot.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

Le dossier sera remis au secrétariat de la Mairie de Tende avant le 28/03/2025 à 12H 00.

APPEL A CANDIDATURE

Publication effectuée en application des articles L 141 - 1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par adjudication, échange ou sublocation tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Ref : AS 06 25 0011 01 Libre
Commune de Sérannon - Surface : 3 ha 21 a 42 ca
L Adrech De Besson - C0059 ; L'Embut - D0158 ; La Colle - C0028 ; La Graou - D0276 - D0475 ; La Gravelière - D0102 - D0103 - D0106 ; Mounegoun - C0117 ; Valleriéra - D0275 - D0474 ; Urbanisme : Naturel (PLU), Agricole (PLU)
Ref : AS 06 25 0013 01 Libre
Commune de Sérannon - Surface : 9 ha 18 a 65 ca
Faucou - D0207 - D0208 ; Font Esterane - C0165 ; Frontignac - C0089 ; L Adrech De Rouanne Nord - E0428 ; La Clue - C0226 - C0262 - C0263 - C0266 ; La Colle - C0068 - C0343 - D0261 ; La Graou - D0120 - D0440 - D0478 ; La Gravelière - D0098 ; Le Clout De Faucon - D0192 - D0204 ; Le Collet De Seranous - B0578181 ; Les Bessées - A0856 ; Mounegoun - C0132 ; Val Ferrière - D0174 - D0178 ; Valleriéra - D0220 ; Urbanisme : Agricole (PLU), Naturel (PLU)
Ref : AS 06 25 0015 01 Libre
Commune de Sérannon - Surface : 14 ha 77 a 13 ca
Cote Belle - D0003 - D0011 - D0014 - D0015 ; Cote Belle Nord - E0180 - E0182 - E0190 - E0194 ; Frontignac - C0068 ; Jacoume - C0106 ; L Adrech De Besson - C0038 - C0308 - L Adrech De Rouanne Nord - E0425 - E0427 ; L Adrech De Rouanne Sud - D0026 - D0041 ; L'Embut - D0161 ; La Colle - D0034 - D0268 - D0369 - D0364 ; La Graou - C0109 - D0277 - D0278181 - D0280 ; Mounegoun - C0118 - C0119 - C0158 ; Valleriéra - D0260 - D0266 ; Urbanisme : Agricole (PLU), Naturel (PLU)
Ref : AS 06 25 0023 01 Libre (Avec bâtiments)
Commune de Drap - Surface : 1 ha 24 a 32 ca
0003 Bid Henri Barbusse - B0602 ; Jonquières - B0393 - B0415 ; Plan De La Fourmigue - B0604 - B0605 - B0606 - B0607 ; Urbanisme : Urbaine (PLU ou POS), Naturel (PLU)
Ref : AS 06 25 0024 01 Libre (Avec bâtiments)
Commune de Drap - Surface : 2 ha 60 a 18 ca
Bodin Sud - B0947 - B0961 ; Hubac - C0340 - C0341 - C0344 - C0345 - C0346 - C0347 ; Sainte Catherine Ouest - C0398 - C0396 - C0397 ; Urbanisme : Naturel (PLU), Urbaine (PLU ou POS)
Ref : AS 06 23 0268 01 Libre
Commune de La Gauda - Surface : 61 a 97 ca
Lit Du Var - A1060(A) - A1060(B) ; Urbanisme : Agricole (PLU)
Ref : AS 06 25 0025 01 Libre
Commune de Aiguin - Surface : 41 a 50 ca
Collet De Ranch - B0841 - B0844 - B0845 ; Urbanisme : zone non constructible de carte communale.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 09/03/2025, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de : SAFER PACA
Délégation Départementale - Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APPOLO, 981 A - 5^{ème} Etage
64 - 68 Av. Valéry Giscard d'Estaing
CS 33254
06206 NICE 3
Tel : 04 88 78 00 06
ou des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur <https://geo-paca.vigilfoncier.fr/pubs/index.html>

GRUPE nice-matin

NOUS PRIONS LES CANDIDATS REPONDANT A UNE OFFRE D'EMPLOI DE BIEN VOULOIR INDIGUER SUR L'ENVELOPPE LA REFERENCE CORRESPONDANTE

PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !

nicematin.com

RUBRIQUE SERVICES

Deposer une petite annonce
immobilier | auto-moto-bateau | divers

ou

RUBRIQUE SERVICES

Emploi

Deposer et consulter une demande d'emploi

RAPIDE • FACILE • EFFICACE

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers

nice-matin var-matin monaco-matin

APPELS D'OFFRES



Commune de Tourrette-Levens (06)
Mairie
70 place du Docteur Paul Simon
06690 Tourrette-Levens
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Tourrette-Levens (06)
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060147200017
Code postal / Ville : 06690 Tourrette-Levens
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : GAZ NATUREL
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : M.VASSALLO - Tél : +33 493910016 - Mail : vassallo@tourrette-levens.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique
Déclaration sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail
Copie de l'autorisation de fourniture du gaz naturel LICENCE prévue à l'article L.443-1 du Code de l'énergie ou à défaut apporter la preuve que le candidat a déjà entrepris les démarches pour obtenir cette autorisation. Dans tous les cas, une entreprise ne pourra être titulaire du marché si elle n'a pas transmis préalablement au représentant du pouvoir adjudicateur une copie de l'autorisation susmentionnée

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaire global au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années qui pourront indiquer le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 14 mars 2025 - 12:30
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : Cf. règlement de consultation

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : FOURNITURE ET ACHÈVEMENT EN GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS
Classification CPV : 09123000
Type de marché : Fournitures
Lieu principal d'exécution : TOURRETTE-LEVENS (06690)
Durée du marché (en mois) : 21
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché allié : Non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 18 février 2025

1285A086



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
DEMONSTRATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE LANÇANT LA CONSULTATION :
Mairie de Cannes-sur-Mer
Affaires juridiques
Hôtel de Ville
BP 79
06802 CAGNES-SUR-MER CEDEX
Téléphone : 04.93.92.20.28
Fax : 04.93.92.29.78

NATURE DU CONTRAT
Convention d'occupation privative du domaine public et privé de la commune.
OBJET DE LA CONSULTATION
a) lieu d'enduction : divers bâtiments communaux à Cagnas sur Mer
b) nature des prestations à fournir : **CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE DENREES ALIMENTAIRES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX.**
Le dossier de consultation est à retirer uniquement sur les plateformes : www.marches-securises.fr
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES
- la valeur technique des prestations d'exploitation et qualité des appareils neufs proposés : 60 %
- le montant de la part fixe de la redevance : 40 %
REMISE DES OFFRES
La remise des offres se fera sur www.marches-securises.fr
Date limite de remise des offres : le 21 février 2025 à 12h00
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
www.marches-securises.fr

1285A120

ENQUETES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable
Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAAPL), ass. en place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.
Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minello, et Das Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrire la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière décomposent comme suit :
- un ramblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ;
- un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'effoulement et l'érosion.
Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les informations en réponse de la CAAPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expérimentation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
- l'enquête préalable en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
- 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
Lieux d'enquête :
- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- dans le département des Alpes-Maritimes :
- Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de Ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précises aux lieux d'enquête.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :
1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus ;
2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.
4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.
Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.
5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquêtes, aux jours et heures indiqués ci-dessus.
Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus :
Permanences du commissaire enquêteur :
- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex : de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
- Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
- dans le département des Alpes-Maritimes :
- Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de Ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 les 18 mars 2025 et le 2 avril 2025
Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.
Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un à

compter de la clôture de l'enquête, - en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures>
- sur le site Internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation>
Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

CONSTITUTIONS



Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHATEAUNEUF DE GRASSE en date du 07/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Dénomination : KVAVA
Siège : 195 route du Village 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de GRASSE.
Capital : 1.000,00 euros.
Objet : La réalisation de prestations administratives et comptables ; Toute activité de marchand de biens immobiliers, d'est-à-dire l'achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente, incluant notamment les activités de transaction, gestion, syndic immobilier, ainsi que l'achat et la vente de ces propres biens, la location, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers, ainsi que toute activité assimilée ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités la prise de participation par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, groupement d'intérêt économique ou société en participation, par voie de cession, dans le non des responsabilités dans la gestion de ces organismes ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Présidente : Mme Nadia BEKKI demeurant 195 route du Village 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE
Pour avis,

1286A035

Suivant acte sous seing privé du 12 février 2024, avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : EXPERT-MECA
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1000 euros
SIÈGE SOCIAL : Avenue Weisweiler 06000 ANTIBES
OBJET : Toutes prestations de mécanique automobile, commerce de détail de pièces détachées et équipement pour les véhicules automobiles et commerce de détail de véhicules neuf ou d'occasion
DURÉE : 99 années
GERANCE : M. Nicolas DE VITA demeurant chemin des Lisersons - HLM du Pont d'Azur
IMMATRICULATION : au RCS de ANTIBES
Pour avis

1286A045

BOSIO-EVRARD ET ASSOCIES
SOCIETE D'AVOCATS
AU BARREAU DE NICE
54 Bd Victor HUGO
06000 NICE
Tél. 04.93.82.97.00
Fax. 04.93.82.97.01
bosio-evrard@orange.fr

Suivant acte S.S.P en date à La Gaude du 20 février 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale :
Foncière RAGNI
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée A Associé Unique
Siège social : LA GAUDE (06610) Lieu-dit Le Guérard - Vallon des Vaux
Objet social : La Société a pour objet, sur le plan national comme international, de jouer le rôle d'un expert foncier immobilier consistant à exploiter et à commercialiser un parc immobilier dans le cadre d'un immobilier d'exploitation et/ou d'entrepôts, et d'être une société mère disposant de filiales et pouvant prendre une ou plusieurs participations minoritaires ou majoritaires dans le capital et/ou les droits de vote d'autres sociétés d'investissement dans l'immobilier, en vue de les contrôler, les diriger ou les assurer et la centralisation et la location éventuelles de services communs. De plus fournir toutes prestations de services et apporter toute assistance à toute personne morale, relevant du domaine administratif attaché à l'immobilier. La gestion pour son propre compte de tous biens et droits immobiliers, portefeuille de titre de droits sociaux et de participations
Cotrol de prêt ou d'avances à des sociétés ayant avec la société mère des liens en capital, directs ou indirects, et de manèpreux générale, la gestion d'opérations de trésorerie avec ces sociétés.
Le tout directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apports, de souscription d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliances, de sociétés en participation ou de prise en location-gérance de tous biens et autres droits.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : Le Capital social est fixé à la somme de 10.000 euros divisé en 1000 actions de 10 Euros chacune.
Apports en numéraire :
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quantité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Transmission des actions : La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Président : la Société RAGNI HOLDING, Société par actions simplifiée, Lieu-dit Le Guérard - Vallon des Vaux (06610) LA GAUDE - RCS GRASSE 905 364 950
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE
POUR AVIS

1286A146

Jean-Luc GASTALDI
et **Christine LAGARDE**
Notaires
6 Place de la Vignasse
Résidence Valis Bona
06560 VALBONNE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc GASTALDI, Notaire à VALBONNE (06), le 7 février 2025, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : SCI ALSA-Immo.
Forme : SOCIETE CIVILE
Capital social : TROIS CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (360.500,00)
Siège social : MOUGINS (06250), 637/4 chemin de Jyloue.
Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports : Monsieur Saverio PALLISCO, demeurant à MOUGINS (Alpes-Maritimes), 637/4, chemin de Jyloue, a fait apport à la société de la Plaine, cadastré section : AX, numéro : 130, lieu-dit : chemin de la Plaine, pour une contenance de : 01a 50ca. - section : AX, numéro : 131, lieu-dit : chemin de la Plaine, pour une contenance de : 17a 78ca, consistant en : Un entrepôt à usage de locaux commerciaux, évalué à 360.000 €. Madame Alison PALLISCO, demeurant à MOUGINS (Alpes-Maritimes), 637/7 chemin de Jyloue, a fait apport à la société de la somme de 500,00 €. Monsieur Saverio PALLISCO Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CANNES.
Statut de parts sociales : agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale. Pour avis, Maître Jean-Luc GASTALDI

1286A015

MAXUS CABINET D'AVOCATS
MAX ILLIK KLINCKER
Avocat Et Avokat
Palais Marchal Joffre
200 Rue Du Congrès
06000 NICE FRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 17 février 2025 à CALES, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI 4 C
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 2.000 Euros divisés en 200 parts de 10 Euros chacune.
Siège social : 124 Chemin de la Croix de Cibelle, 06530 CABRIS
Objet Social : La société a pour objet la propriété, la gestion, la location et la disposition et éventuellement l'attribution en jouissance à titre gratuit au profit des associés de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement. Et d'une manière générale, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.
Apports en numéraire : 2.000 Euros
Gerance : Monsieur Mark Ditlev FROM-POLUSEN, né le 07 septembre 1961 à LYNGBY-TAARBAEK au DANEMARK, de nationalité danoise, demeurant à Sorødam Døssing 22, 4. Tv. (2200) COPENHAGUE (N. [DANEMARK] est désigné gérant par assemblée générale du 18 octobre 2024 pour une durée indéterminée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S de GRASSE.
Cession de parts - Agréments : Les parts sociales, ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément donné par les associés. Sont dispensées d'agrément les cessions au profit des associés entre eux, des conjoints, ascendants, descendants.
Toutes les autres cessions sont soumises à agrément et doivent faire l'objet d'une assemblée générale extraordinaire avec l'unanimité des associés.
Pour Avis

1286A125

CONNECTEZ-VOUS À LACTU AZURÉENNE !
Une veille éco,
Une plateforme
avec l'ensemble des
annonces légales du 06
REJOIGNEZ LE RÉSEAU tribucan.net

ABONNEZ-VOUS sur tribuca.net
Formule numérique
22€ /an
Votre édition numérique dès la première heure le vendredi matin

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.frAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Ouvrage de ralentissement dynamique
des crues du Riou de l'Argentière
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), sise, place Bernard Cornut-Gentile 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écarter la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit :

- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ;
- un puits de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en encochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'effoulement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
- l'enquête parcelaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>
- 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Lieux d'enquête :
 - dans le département du Var :
 - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
 - Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - dans le département des Alpes-Maritimes :
 - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- 3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- 1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.
- 2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>
- 3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialisee.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex. Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :

- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex : de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
- Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025 - dans le département des Alpes-Maritimes :
- Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 les 18 mars 2025 et le 2 avril 2025

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet

peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante :

enquête-publique@cannespaysdelerins.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,

- en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures>

- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.

202511461



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

- COMMUNES DU REVEST-LES-EAUX ET D'EVENOS -

Par arrêté préfectoral du 31 janvier 2025, une enquête publique environnementale est ouverte du 10 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale déposée le 7 décembre 2023, complétée le 6 septembre 2024, par la Société Méridionale de Carrières (SOMECA), dont le siège social est situé au 540 boulevard Bernard Long à Brignoles (83170), afin d'exploiter la carrière et les installations de traitement de matériaux, situés lieux dits « Les amendes » et « Fieraquet » au Revest Les Eaux et lieu dit « Tour Vidal » à Evénos.

La SOMECA sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière et ses installations de traitement existantes, ainsi qu'une extension du périmètre autorisé et la possibilité d'accepter des matériaux inertes d'origine extérieure dans le cadre de la remise en état de la carrière.

Le renouvellement d'autorisation porte sur une durée de 30 ans et l'extension est sollicitée sur une surface de 16,9 ha, portant la surface totale de la carrière à 88,5 ha. La production maximale autorisée demandée est égale à 2 millions t/an. Les installations de traitement des matériaux restent identiques à l'existant avec une puissance installée égale à 5530 kW. La demande intègre l'acceptation de matériaux inertes en provenance de l'extérieur en vue de la remise en état finale. Enfin, le projet est compatible avec les plans locaux d'urbanisme des 2 communes.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement prévu à l'article L512-1 du Code de l'environnement, au titre de la rubrique de la nomenclature 2510-1, du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2515-1 et de celui de la déclaration pour la rubrique 1435-2. En outre, ces installations relèvent du régime de l'autorisation IOTA mentionné au 1^{er} de l'article L214-3 du Code de l'environnement pour ce qui concerne la rubrique 2.1.5.0.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une étude de dangers, de l'avis des services de l'État requis, est déposé en mairies du Revest-les-Eaux, Pl. Jean Jaures au Revest-les-Eaux (Tél. 04 94 98 19 30) et d'Evénos 2, route de Toulon - Ste Anne d'Evénos, à Evénos (Tél. 04 98 50 88), pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables au public. Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de chaque mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr>
(rubrique : Publications / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICP).

Madame Sylvie CANAL, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairies à l'adresse précitée :

au Revest-les-Eaux :

- le lundi 10 mars 2025 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 17h00

à Evénos :

- le mardi 18 mars 2025 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 3 avril 2025 de 14h30 à 17h00

Les observations peuvent être formulées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courriel électronique à l'adresse suivante : someca-fieraquet-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie du Revest-les-Eaux ou d'Evénos, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la Préfecture du Var. Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Société SOMECA, 540, Bd. Bernard Long, CS 70037, 83175 Brignoles Cedex - tél 04 98 05 17 30) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

202511390



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 février 2025, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol appelé « dit » Château Raymond » sur la commune de Pontevès.

Le projet pour la création d'une centrale photovoltaïque est porté par la société PARC SOLAIRE DE CHÂTEAU RAYMOND SAS représenté par Monsieur Manuel VIEILLE-GROSJEAN - 84Boulevard de Sébastopol - 75003 PARIS.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publics seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, du 10 mars 2025 au 9 avril 2025 dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Pontevès

31, l'Esplanade - 83670 Pontevès
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Pontevès, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (thème : enquêtes publiques/environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var :

<http://www.var.gouv.fr>
Monsieur François BOUSSARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Pontevès
lundi 10 mars 2025	9h00 - 12h00
jeudi 20 mars 2025	14h00 - 17h00
mardi 1er avril 2025	9h00 - 12h00
mercredi 9 avril 2025	14h00 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet (société PARC SOLAIRE DE CHÂTEAU RAYMOND SAS - 84 Boulevard de Sébastopol - 75003 PARIS. La responsable du projet est Madame Cécile Lacour (secretariat.ais@voltage.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Pontevès, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de l'aménagement du territoire, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation de défrichement est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

202511000

Vie des sociétés

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans LA MARSEILLAISE du 13 décembre 2024, concernant la société BELLEFONTAINE, demeurant 733 chemin Aurélien - Le Panama, 83700 St Raphael. Il y a lieu d'ajouter en remplacement de M. POST JEAN à compter du 27 Octobre 2023.

202511517

Publications
d'annonces légales
et judiciaires

Une plateforme pour gérer,
en toute autonomie, la parution de
vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 94

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

LES ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AVIS D'ENQUÊTES

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

PRÉFET DU VAR

AVIS
Approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Par délibération n° 25.02.013 en date du 27 février 2025, le Conseil Métropolitain a approuvé la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulon relative à :

- l'intégration du jugement n°201.262 qui emporte la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n° 55, 59 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°55 et 255.
- La modification de l'Orientement d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest ».

La possibilité pour le Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements,

- La création d'espaces verts protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger,
- Le renforcement des articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations,
- La mise à jour de la liste des emplacements réservés,
- L'intégration des arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023,
- L'adaptation des dispositions réglementaires relatives au pluvial,
- Divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Cette délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole TPM et en Mairie de Toulon et sera publiée sur le site Internet de la ville pour une durée d'un mois.

Le dossier complet d'approbation est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, Bâtiment Le Galaxie entrée A, 482 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 2^{ème} étage et en Mairie de Toulon, 9^{ème} étage, Avenue de la République 83000 Toulon, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet de la ville de Toulon.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

AVIS
Prescription de la modification n°8 du plan local d'urbanisme d'Hyères-les-Palmiers

Par arrêté n° 25.03, en date du 7 mars 2025, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-les-Palmiers.

Cette modification a pour objectif de procéder à l'évolution du zonage UBa des parcelles cadastrées n° BV0228, BV0230 et BV0211, situées en entrée Ouest de la ville, vers un zonage UGa dédié aux équipements hospitaliers.

Conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, cet arrêté sera affiché à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en Mairie d'Hyères-les-Palmiers pendant un mois. Il sera publié sur le site Internet de la ville d'Hyères-les-Palmiers (www.hyeres.fr)

L'arrêté est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, Galaxie A, 482, avenue Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 2^{ème} étage, service Planification urbaine - 83000 Toulon et en mairie d'Hyères, Hôtel de ville - 12, avenue Joseph Clovis - 83400 Hyères, aux jours et heures habituels d'ouverture.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), site, place Bernard Cornut-Genille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones surbaissées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minella, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écarter la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argenterie se décomposent comme suit :

- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 260 000 m³ ;
- un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, à l'effacement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
- 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Lieux d'enquête :

- dans le département du Var :
 - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
 - Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - dans le département des Alpes-Maritimes :
 - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- 3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précises aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- 1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.
- 2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
- 3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr
- 4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.
- 5) Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.
- 6) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :

- dans le département du Var :
 - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex :
 - de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
 - Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
 - dans le département des Alpes-Maritimes :
 - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 les 18 mars 2025 et le 2 avril 2025
- Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.
- Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaydelerins.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,

- en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures>
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expriation>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AVIS
Clôture de la ZAC parc d'activités des Playes sur la commune de Six-Fours-les-Plages

En application de l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Métropolitain du 27 février 2025 a approuvé la procédure de clôture, valant suppression, de la Zone d'Aménagement Concerté Parc d'Activités des Playes à Six-Fours-les-Plages par délibération n° 25.02.015.

La délibération est affichée aux sièges de la Métropole TPM et de la ville de Six-Fours-les-Plages pendant un mois.

Le dossier complet est tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment Le Galaxie A, 482 avenue de Lattre-de-Tassigny, 83000 Toulon, Service Fiscalité de l'Urbanisme, 2^{ème} étage.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée
M. Jean-Pierre GIRAN

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

PRÉFET DU VAR

AVIS
Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Garde

Par délibération n° 25.02.012, en date du 27 février 2025, le Conseil Métropolitain a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Garde relative à la mise à jour des emplacements réservés notamment la suppression de l'emplacement réservé n°31, la correction d'erreurs matérielles et l'intégration des arrêtés préfectoraux en date du 9 janvier 2023 relatifs aux voies bruyantes.

Cette délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole TPM et en mairie de La Garde et sera publiée sur le site Internet de la ville pour une durée d'un mois.

Le dossier complet d'approbation est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, Bâtiment Le Galaxie entrée A, 482, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 2^{ème} étage et en mairie de La Garde rue Jean Baptiste Lavandé, 83130 La Garde, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet de la ville de La Garde.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

AVIS AU PUBLIC

Création d'un giratoire sur le territoire de la commune de Cogolin

Par arrêté du 3 mars 2025, le préfet du Var a déclaré d'utilité publique (DUP) l'acquisition et les travaux relatifs à la création d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue Georges Clemenceau, l'avenue des Mûriers et l'avenue Sigismond Coulet.

La commune de Cogolin est bénéficiaire de la DUP. Cet arrêté sera affiché pendant deux mois, en mairie de Cogolin.

Pendant cette période, cet arrêté et ses annexes seront consultables par le public en mairie de Cogolin et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-clotures+2025.html>

AVIS AU PUBLIC

Création d'un giratoire sur le territoire de la commune de Cogolin

Par arrêté du 3 mars 2025, le préfet du Var a déclaré d'utilité publique (DUP) l'acquisition et les travaux relatifs à la création d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue Georges Clemenceau, l'avenue des Mûriers et l'avenue Sigismond Coulet.

La commune de Cogolin est bénéficiaire de la DUP. Cet arrêté sera affiché pendant deux mois, en mairie de Cogolin.

Pendant cette période, cet arrêté et ses annexes seront consultables par le public en mairie de Cogolin et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-clotures+2025.html>

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

PRÉFET DU VAR

AVIS
Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ollioules - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone ZAU du secteur de Campouri

Le Conseil Métropolitain a approuvé, par délibération n°25.02.014, en date du 27 février 2025, la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone ZAU de Campouri dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ollioules.

Cette délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole TPM et en mairie d'Ollioules pour une durée d'un mois et sera publiée sur le site Internet de la ville, conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

Elle est également tenue à la disposition du public à la Métropole TPM, Bâtiment Le Galaxie entrée A, 482, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 2^{ème} étage et en Mairie d'Ollioules 7, Avenue Général de Gaulle 83150 Ollioules, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

CLASSEMENT D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

Par arrêté du 1^{er} août 2024, le préfet du Var a classé une zone agricole protégée sur la commune de Saus.

Le projet consiste en la mise en place d'une zone agricole protégée sur la zone agricole afin de préserver ces espaces de toute pression foncière. Elle doit permettre de conforter la dynamique économique agricole.

CLASSEMENT D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

Par arrêté du 1^{er} août 2024, le préfet du Var a classé une zone agricole protégée sur la commune de Saus.

Le projet consiste en la mise en place d'une zone agricole protégée sur la zone agricole afin de préserver ces espaces de toute pression foncière. Elle doit permettre de conforter la dynamique économique agricole.

**COLLECTIVITÉS,
SOYEZ AU PLUS
PROCHE DE
VOS CONCITOYENS**



**Publiez vos concertations, avis d'informations,
enquêtes publiques, réunions, bien vacants...
dans la page locale de votre commune.**

nice-matin **var-matin**

**Publiez vos concertations, avis d'informations,
enquêtes publiques, réunions, bien vacants...
dans la page locale de votre commune.**

nice-matin **var-matin**

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

LES ANNONCES LÉGALES

APPELS D'OFFRES

* Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,1876 HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.*

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF
WINE ME
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 2, avenue Maréchal Ney
06300 Nice
RCS Nice
Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L250002834 dans l'édition du 19/02/2025.
Il fallait lire : Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2025.
Nikita Nikolaev

FORMALITÉS DIVERSES

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration reçue au greffe du tribunal judiciaire de Nice le 11 février 2025 sous la référence 24-475, Madame METZGER Anita demeurant à Bry-sur-Marne (94360) 82, rue Denis Lavogade née au Havre le 3 novembre 1960, faisant domicile en l'étude de Maître Corinne Richelot, 1, rue Alfred Mortier, 06000 Nice mais étant précisée que l'élection de domicile unique avait déjà été actée chez Maître Caroline Giffaret notaire, 22, avenue Notre-Dame, 06000 Nice, a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Michel Manuel Jean PONS, né à Barcelone (Espagne) le 22 février 1927, célibataire, décédé à Nice (06300) le 18 juillet 2022 ayant demeuré de son vivant à Nice EHPAD CANTAZUR 343, route de Bellet. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, sont reçues dans les 15 jours de la date de publication au BODACC le 16 février 2024, en l'office notarial où domicile unique a été élu à cet effet.

CESSATION DE GARANTIE

SEGAZ, Coverholder at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S - LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA, 8-10 rue Lamennais - 75008 Paris, procède à la résiliation de la garantie financière SLEGA05195 conformément aux articles 44, 45, 46, 47 et 48 du décret 2015-702 du 19 juin 2015 modifiant le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 accordée à la société LIEB-RALCONCEPT 73, avenue du Campon - Central Buro - 06110 Le Cannet, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 753 429 892. Au titre des activités « Gestion Immobilière ». Dans un délai de trois jours francs suivant la publication de la présente parution. Les créances visées à l'article 39 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, devront être produites par le créancier dans un délai de trois mois à compter de la date de la formalité prévue.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER
nice-matin var-matin
LES SUPPORTS NUMÉRIQUES
nicematin.com varmatin.com
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE
POUR VOS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO

Résultats des tirages du jeudi 13 mars 2025

Tirage du midi
2 4 8 19 21 25 33 35 39 40
43 48 49 52 54 55 59 61 62 63
x 2
1 777 614

Tirage du soir
1 2 3 7 9 13 19 20 23 28
30 35 38 39 52 53 54 58 63 68
x 2
4 304 457

AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Courage de ralenissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), site, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, la MISE En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme unique sur la construction d'un ouvrage de ralenissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones submersibles et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrire la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralenissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit :
- un ramblant art et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 350 000 m³ ;
- un seuil de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en encochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'effoulement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :
- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'Expropriation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :
1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
Lieux d'enquête :
- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
- Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- dans le département des Alpes-Maritimes :
- Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :
1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués ci-dessus.
2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>
3) par courrier via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courrier seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6009>. Tout courrier reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.
4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.
Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.
5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.
Monsieur Olivier LUC, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus :
Permanences du commissaire enquêteur :
- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
- Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
- dans le département des Alpes-Maritimes :
- Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 le 18 mars 2025 et le 2 avril 2025
Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.
Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaydelerins.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
- en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-douces>
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation>
Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre ter du code des relations entre le public et l'administration.

EURO DREAMS

Résultats du tirage du jeudi 13 mars 2025

13 16 18 24 29 30 5

Combinaisons	6 chiffres simples EuroDreams progressive	5 chiffres simples EuroDreams progressive	5 chiffres simples EuroDreams progressive
6 + 5	1	0	20 000 € par mois pendant 30 ans
6	0	0	
5	135	47	92,20 €
4	5 503	1 911	36,30 €
3	77 435	25 834	4,80 €
2	442 703	144 014	2,50 €

AVIS D'APPELS

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

A la suite d'un intérêt spontané Occupation temporaire du domaine public portuaire en vue de l'exploitation économique d'une activité de bateau en gestion partagée sur le port de Nice/Villefranche Santé

I. Objet
La Métropole Nice Côte d'Azur a réceptionné une candidature spontanée d'un opérateur économique afin que lui soit dévolu un emplacement sur le domaine public du port de Nice/Villefranche-Santé pour l'exploitation d'une activité économique.

II. Localisation des emplacements et informations relatives au domaine - Autorité Portuaire : Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4.

III. Direction concernée : Direction des Activités Portuaires et Maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

- Domaine public concerné : Port de Nice/Villefranche-Santé - Commune de Nice.
- Domaine public alloué : Un poste à flot de 8,9m x 3,40m situé sur le plan d'eau du Port de Nice.

IV. Activité autorisée : Concept de bateau en gestion partagée
Le plan de zone est annexé aux documents de la consultation.

V. Durée et conditions de l'occupation temporaire du domaine public métropolitain
L'autorisation d'occupation sera valable à compter de la signature de la convention par les parties et pour une durée de 5 ans.

VI. Occupation sera consenti moyennant le paiement d'une redevance annuelle comprise cumulativement d'une part fixe et d'une part variable.
La part fixe correspond au tarif d'outillage public consultable sur le site internet au lien suivant : www.leportdenice.com.
Le montant de la part fixe de la redevance est calculé tous les ans selon le tarif applicable au 1^{er} janvier de l'année correspondante.
La part variable correspond à un coefficient appliqué au chiffre d'affaires annuel perçu par le bénéficiaire à l'occasion de cette occupation.
Ledit coefficient appliqué est de 1,5%.

VII. Le bénéficiaire devra se conformer aux conditions d'occupation imposées par l'autorité portuaire, et particulièrement aux règlements généraux et particuliers de police applicable sur le port.

VIII. Modalités de réponse au présent avis
La manifestation d'intérêt est à présenter par voie électronique, à l'adresse électronique : portsdazur@nicecotedazur.org
Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 22 avril 2025 à 16h30
Toute manifestation d'intérêt réceptionnée au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue. En cas de manifestation d'une pluralité d'intérêts concurrents, il sera procédé à une mise en concurrence des différents candidats, sur la base des critères suivants :
- La qualité du projet ;
- La qualité du business plan ;
- La mise en œuvre d'une démarche en faveur de la protection de l'environnement.
Les documents qui devront être remis en vue de la sélection d'une offre sont détaillés dans la note d'organisation de la consultation. Celle-ci sera remise aux candidats ayant manifesté leur intérêt, à partir du 23 avril 2025.
Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Métropole Nice Côte d'Azur délivrera à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L.141 -1 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : AS 06 25 0002 01 Libre
Commune de Gréolières - Surface : 8 ha 01 a 05 c
L'Andret - A008B - La Pezoua - F044E - F0454 - F0455 - F0459 - Le Claux d'Enri - G0802 - Le Pas de Toul Vent - H0219 - Les Bacheliers - F0699 - Les Blaquiers - A0190 - Les Bouisses - G0694 - G0712 ;
Urbanisme : Naturel (PLU), Agricole (PLU)
Réf : AS 06 25 0043 01 Libre (avec bâtiments)
Commune de Bédouin-les-Alpes - Surface : 1 ha 07 a 0 a c
Le Pous - F0177 - F0180 - F0181 ;
Urbanisme : Zone non constructible de carte communale
Réf : AS 06 25 0044 01 Libre
Commune de Tourrettes-sur-Loup - Surface : 1 ha 10 a 0 a c
Les Blaquières Basses - A1563 ;
Urbanisme : Règlement national d'urbanisme
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 30/03/2025, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :
SAFER PACA
Délégation Départementale : Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5^{ème} étage
64 - 68 Av. Valéry Giscard d'Estaing
CS 93254
06205 Nice 3
Tél : 04.88.78.00.05
dés05@safer-paca.com
ou des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html>

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Olivier LUC
Commissaire-enquêteur

ACTUALITÉ LOCALE

VAR

Des cars affrétés pour participer à la manifestation pour la défense des services publics à Marseille

L'USR CGT Var en intersyndicale appelle l'ensemble des retraités varois, à participer à la manifestation régionale pour la défense de la Sécurité sociale qui se déroulera le jeudi 20 mars à Marseille, au point de rassemblement à la gare St-Charles. Des bus ont été mis en place. Un premier car partira à 8h au péage du Muy et fera un arrêt à 8h30 au péage de Brignoles avant de se diriger vers la gare Marseille St-Charles. Un deuxième car partira à 8h30 de la gare routière de Toulon avec un arrêt Langevin - La Seyne. Un

troisième partira lui aussi à 8h30 de la gare routière de Toulon mais fera un arrêt au péage de La Cadière. Les retours des trois bus sont programmés à 15h devant la préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille.

TOULON
Concours d'affiche pour la Marche des fiertés 2025

Le collectif Fiertés Toulon lance un concours ouvert à tous afin de concevoir l'affiche officielle de la Marche des fiertés prévue le 14 juin. Les propositions doivent permettre d'identifier

clairement l'événement, intégrer un monument emblématique de Toulon et mettre en avant les couleurs du drapeau LGBTQIA+. Les candidats ont jusqu'au 27 mars pour soumettre leurs créations. www.fiertes-toulon.fr

Débat autour d'un « tramway pour la métropole de Toulon »

Le président de Toulon Var Déplacements, vice-président de la Fnaut-Paca, Maurice Franceschi, propose une conférence-débat intitulée « Pourquoi un tramway pour la Métropole de Toulon ? » le samedi 15 mars, de 10h30 à 12h de salle de l'Helice, à la FOL, 68 avenue Victor-Agostini.

ANNONCES LEGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 mars 2025, le Préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de renouvellement de la concession de la plage de La Favière, sur la commune de Bornes-Les-Mimosas.

La plage naturelle de La Favière s'étend depuis le port jusqu'à la pointe des enrochements naturels au droit du camping du camp du domaine. Au nord, elle est limitrophe à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, accordée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2014 pour une durée de 30 ans. L'emprise totale de la concession de plage est de **31 260 m²** et comprend :

- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de **27 105 m²** et un linéaire de **703 m** ;
- un épi rocheux et un plan d'eau pour une superficie de **4 155 m²**.

La nouvelle concession entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2028 et ce, pour une durée de 10 ans.

L'enquête publique se tiendra en mairie de Bornes-Les-Mimosas, 1 place Saint-François, 83230 Bornes-Les-Mimosas, siège de l'enquête, du **lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 17h00**, soit 31 jours consécutifs. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert et tenu à sa disposition à la mairie de Bornes-Les-Mimosas, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les contributions pourront également être adressées au commissaire enquêteur **jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête.

par courrier postal au siège de l'enquête :
Mairie de Bornes-Les-Mimosas, 1 Place Saint-François, 83 230 Bornes-Les-Mimosas.

par voie dématérialisée :

- directement sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>,
- par courriel adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse mail dédiée à cette enquête publique : enquete-publique-6105@registre-dematerialisee.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>

Monsieur Michel CHABAUD, désigné en qualité de Commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Bornes-Les-Mimosas :

Permanences	Mairie de Bornes-Les-Mimosas
lundi 31 mars 2025	9h00 – 12h00
jeudi 10 avril 2025	14h00 – 17h00
mardi 22 avril 2025	9h00 – 12h00
Mercredi 30 avril 2025	14h00 – 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet : la commune de Bornes-Les-Mimosas – 1 place Saint-François, 83 230 Bornes-Les-Mimosas. Le responsable du projet est Monsieur Cyril FRANCHÉ, Directeur des Services Techniques Adjoint de la mairie de Bornes-Les-Mimosas - courriel : c.franche@ville-bornes.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier mis en ligne sur le site internet de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>.

Pour Rappel, Les observations reçues par courriel seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse URL : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>.

Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Bornes-Les-Mimosas, en préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, Services Mer et Littoral, Bureau Littoral Ouest) et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder la concession de la plage naturelle de La Favière, sur la commune de Bornes-Les-Mimosas est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

202511687



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), site, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du **10 mars au 10 avril 2025 inclus**.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrêter la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit :

- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ;
- un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
- une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la suveresse, l'affoulement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le **site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>
- 2) sur **support papier**, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- 3) sur un **poste informatique** en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- 1) sur le **registre d'enquête publique unique** à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.
- 2) sur le **site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>
- 3) par **courriel** via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialisee.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/6009>. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.
- 4) par **courrier postal** à l'attention du commissaire enquêteur

chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex. Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) par **voie orale** en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :

- dans le département du Var :
- **Mairie de Fréjus**, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex : de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025
- et les 2, 10 avril 2025

- **Mairie de Tanneron**, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
- dans le département des Alpes-Maritimes :
- **Mairie de Mandelieu-la-Napoule**, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 le 18 mars 2025 et le 2 avril 2025

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante :

enquete-publique@cannespaysalpes.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

- en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures>
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.

202511642

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ARENE GOURMANDE
SARLU au capital de 150 euros
Siège social : 442 Quai Marcel Pagnol
83 000 TOULON

N° 843 051 574 RCS TOULON

Le 31 décembre 2024, la société L'ARENE GOURMANDE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mr Eric BEN DAHAN, demeurant 442 Quai Marcel Pagnol le Circaite 83 000 Toulon, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULON. Radiation au RCS de TOULON.

202511709

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SC HUGART
Société Civile au capital de 2.428.961 €
Siège social : 73 Impasse des Serins, 83150 BANDO
L831 628 672 RCS TOULON

Aux termes de l'AGE du 3 mars 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 608, Boulevard de Vallongue, 83150 BANDO.

Mention au RCS de Toulon.

202511701

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

ENQUÊTES PUBLIQUES



Bureau de l'environnement et du développement durable
Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riu de l'Argentière

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), sise, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riu de l'Argentière.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule.

- un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 330 000 m³;
- un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal;

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule.

1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009

2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur.

- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
- Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

et propositions :
1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillet non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessous.

2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009

3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6009. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.

5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquêtes, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :
- dans le département du Var :
- Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025

1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009

2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur.

- dans le département du Var :
- Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
- Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

FIDAL AVOCATS
Société d'Avocats
455 Promenade des Anglais
Porte de l'Aricas - Entrée B
06200 NICE

Suivant acte SSP en date à NICE du 12/03/2025, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique
Dénomination : PHOENIX
Capital : 5000 € divisé en 5000 actions de 1 euro chacune

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Exploiter et gérer des établissements de restauration tels que restaurants, bistros, brasseries, et autres lieux de convivialité, en mettant en avant une variété de plats et de mets traditionnels. La vente de produits alimentaires sur place ou à emporter, vente à distance, livraison des produits vendus; Offrir des menus composés de plats cuisinés selon des recettes et des techniques traditionnelles, en mettant en avant les saveurs locales et les spécialités régionales.

Administration : - Présidente : La SARL LIMITED, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000, sise 167 Promenade des Flots Bleus, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n° 941359 04, représentée par M. Christophe FÖGLZZO, en sa qualité de gérant, nommé pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Transmission des actions : Cession ou transmission libre des actions tant que la société conserve son caractère unipersonnel. En cas de perte du caractère unipersonnel, Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés.

1289A002
Pour avis

CONSTITUTIONS

Par ASSP en date du 02/12/2024, il a été constituée une SASU dénommée : BENSEIDI SOFIEN
Siège social : 87 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06000 NICE Capital : 200 €
Objet social : - l'achat, la vente, la distribution, la revente de produits de jardins et de ses dérivés, ainsi que de matériels de jardins ; - l'entretien, la remise en état, l'élagage des espaces verts; - tous travaux de plantation intérieurs et extérieurs; - les conseils en décoration florale; - la location de plantes vertes naturelles ou artificielles.

1289R343
1289A174

SELAS STIFANI - FENOUD BECHTOLD
Avocats au Barreau de Grasse
Tanit Buro - Che du Tanit
01610 JUAN LES PINS
secretariat@stf-avocats.fr
Tél 04.93.67.26.16
Fax 04.93.67.83.89

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2025, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CAPGESTIM
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 2 066 100 € (DEUX MILLIONS SOIXANTE-SIX MILLE CENT EUROS)
Siège social : 610 La Vigneraine - Chemin Départemental 2210 - 06640 SAINT-JEANNET

Objet : La Société a pour objet la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, industrielles, commerciales ou financières, l'activité de société holding animatrice par la participation et la mise en œuvre de la conduite de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique et au contrôle des filiales, l'assistance sous la forme de prestation administrative, juridiques, comptables, fiscales et sociales rendues aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation, la gestion d'un portefeuille de participation. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Administration : - Présidente : La SARL LIMITED, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000, sise 167 Promenade des Flots Bleus, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n° 941359 04, représentée par M. Christophe FÖGLZZO, en sa qualité de gérant, nommé pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Transmission des actions : Cession ou transmission libre des actions tant que la société conserve son caractère unipersonnel. En cas de perte du caractère unipersonnel, Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés.

1289A153
1289A153

COMPTAOBS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RPAB
Siège social : 1 rue Grimaldi - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Objet : L'exploitation d'un café glacier proposant la vente de glaces, pâtisseries, boissons et autres produits de snacking.

1289A039

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/03/2025 à NICE, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
EDA BATTI TOULOUSE
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Siège Social : 2, rue Guiglia - 06000 NICE

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- La construction, le développement, directement ou indirectement, l'exploitation et la gestion, sous quelle que forme que ce soit, de centrales de production d'énergie renouvelable et notamment d'énergie photovoltaïque au sol ou en toiture;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes. A cet effet, la Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social notamment par la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, en participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou société et réaliser sous quelques formes que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Durée : La Société : 99 années à compter de son immatriculation aux RNE/Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1000 € divisés en 1000 actions de 1 euro (un) chacune attribuées à l'associé unique en proportion de son apport en numéraire.

Présidence : La Société ELECTRICITE D'AZUR, SAS au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 37/41 Bd Dubouchage - 06000 NICE, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 894 525 311, représentée par son Président, M. Simon BERTIN

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Agrement : La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et parafé; la transmission des actions s'opère dans les conditions prévues à l'article 11.3 après la perte du caractère unipersonnel de la société.

Immatriculation de la Société au Registre National des Entreprises (RNE) / Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour Avis, 1289A171

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TRINITE DU 06/03/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : STELLA
Siège social : 71, Boulevard Jean-Dominique Blanqui, Résidence Castelli, 06340 LA TRINITE

Objet social : acquisition, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

1289A031

CICCA
Cabinet d'Expertise Comptable et de Conseil

Aux termes d'un acte SSP, en date du 10/03/2025 à CANNES il a été constitué une SAS, dénommée : Aureum Lux

Objet social : la Société a pour objet en France et à l'étranger l'achat / vente (tant sur internet qu'en magasin) de vêtements, d'accessoires, de bijoux, de maroquinerie, de chaussures, de parfumerie, de beauté et cosmétique pour hommes - femmes - enfants ainsi que des objets de décoration; L'activité de petite restauration, sandwicherie, saladerie, salon de thé et plus généralement toute vente sur place ou à emporter de toutes denrées alimentaires - sans cuisson sur place - ayant été assemblées ou non par la Société, et de boissons alcoolisées (vin, champagne etc) ou non; Organisation d'événements notamment des expositions, des vernissages etc; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; a prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ledites activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Siège social : 7 rue des Belges 06400 CANNES

Présidence : La Société ELECTRICITE D'AZUR, SAS au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 37/41 Bd Dubouchage - 06000 NICE, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 894 525 311, représentée par son Président, M. Simon BERTIN

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CESSION D'ACTIONS

AGREMENT Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Si pluralité d'associés : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La société sera immatriculée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de CANNES

Pour avis, la présidence. 1289A131

ensemble
SOPATEL

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TRINITE DU 06/03/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : STELLA
Siège social : 71, Boulevard Jean-Dominique Blanqui, Résidence Castelli, 06340 LA TRINITE

Objet social : acquisition, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

1289A031

Olivier LUC
Commissaire enquêteur